

N°7 | OCTOBRE 2022

LA LETTRE DU

Le capital humain : une ressource précieuse !



LES DATES A RETENIR !

6 décembre 2022 : Assemblée Générale
24 janvier 2023 : Voeux du Gebs

L'EDITO DU PRÉSIDENT

Après un été très ensoleillé qui vous a certainement permis de faire une vraie coupure, de lâcher prise et de faire le plein d'énergie, voici la rentrée avec déjà les couleurs chatoyantes de l'automne mais aussi son lot de bonnes nouvelles et de difficultés.

Entre l'inflation, la crise énergétique, les dispositifs d'aide aux entreprises et les mesures de pouvoir d'achat, les défis pour les entrepreneurs sont multiples en cette période de grande incertitude.

Malgré cette alternance de haut et de bas, là où beaucoup auraient baissé les bras, vous, dirigeants d'entreprises vous battez pour trouver des solutions ou développer votre structure.

Avec le forum de l'emploi organisé le 20 octobre 2022, le GEBS poursuit son engagement d'accompagnement pour accroître votre capital humain et vous permettre de trouver les ressources nécessaires et utiles au fonctionnement et au développement de votre entreprise.

Pour clore cette année 2022 avec une situation économique inédite, nous vous attendons nombreux, le 6 décembre pour notre Assemblée Générale au Manège Royal de St Germain en Laye.

Le président
Francis Sevin

La Vice-présidente
Françoise Delcroix

SOMMAIRE

Côté RH

Côté
Finances

Le GEBS &
VOUS

A venir ...

Quoi de
neuf ?





Monétisation RTT/jours de repos

Les salariés peuvent renoncer, en accord avec l'employeur, à toute ou partie de leurs journées ou demi-journées de repos ou de RTT acquises au titre des périodes postérieures au 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Les journées travaillées à la suite de la renonciation ouvrent droit à une majoration du salaire au moins égale au taux de majoration de la première heure supplémentaire applicable dans l'entreprise.

La rémunération de la monétisation des journées de repos ou de RTT ouvre droit :

- À la réduction de cotisation salariale sur les HS
- A la déduction forfaitaire de cotisations patronales sur les HS dans les entreprises < 20 salariés
- A l'exonération d'impôt sur le revenu



Côté Droit & Finances

Titres restaurant

Depuis le 01/09/2022 la valeur maximale du titre restaurant est entre 9,87€ et 11,84€ (limite d'exonération 5,92€).

Un décret à paraître portera à 25 €/jour ouvré le montant max. des repas ou produits payables en titres-restaurant (site URSSAF)

NB : Assouplissement temporaire (jusqu'au 31/12/2023) des conditions d'utilisation des titres-restaurants (utilisables pour l'achat de tout produit alimentaire)

ACTUALITÉS RH

Intéressement

A compter du 1er janvier 2023, la durée des accords passe à un maximum de 5 ans (au lieu de 3 ans) et le renouvellement est tacite plusieurs fois.

Il peut être mis en place par Décision Unilatérale de l'Employeur dans les entreprises < 50 salariés.

Le congé de paternité est assimilé à du temps de présence pour la répartition (Attention cette assimilation ne concerne pas la participation).

La Loi 2022-1158 « pouvoir d'achat »

Elle transforme et pérennise la Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) qui est mise en place par Accord d'entreprise/groupe ou Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE).

Le montant est fixé librement par l'employeur et peut être réalisé en 4 versements max par an (1 par trimestre).

Elle est exonérée de cotisations sociales dans la limite de 3.000 € par an (plafond porté à 6.000 € dans certains cas).

Elle est également exonérée fiscalement et de CSG/CRDS et assujettie au forfait social dans les entreprises de 250 salariés en fonction des conditions prévues par la loi.

ACTUALITÉS FINANCES

Frais de transport

Le seuil d'exonération de la prise en charge des frais de transports est légalement porté à 75 % du coût de l'abonnement aux transports publics.

Cette augmentation de 25 % des seuils d'exonération concerne les années 2022 et 2023 et ne modifie pas le seuil obligatoire de prise en charge qui demeure à 50 % du coût de l'abonnement aux transports publics de vos salariés.

2ème édition du Forum de l'emploi



NOS DERNIÈRES RENCONTRES

Dans les coulisses de Suez



C'est avec un grand intérêt que 32 adhérents du GEBS ont participé au petit déjeuner organisé chez Suez le 15 septembre dernier au Pecq.

Ce rendez-vous fut bien sûr l'occasion de se retrouver et échanger autour d'un café. Mais ce fut surtout l'opportunité de découvrir les coulisses de l'entreprise avec une visite guidée du laboratoire de Suez.

Les convives ont pu suivre une présentation de l'activité par le responsable du CIRSEE (Centre International de Recherche Sur l'Eau et l'Environnement) puis ont revêtu la blouse pour pénétrer au sein du laboratoire.

Nombreuses ont été les questions sur la recherche de traces de pesticides et résidus médicamenteux. Comme le confirment les laborantins, l'analyse est faite régulièrement et les seuils de recherche de Suez vont bien au-delà des obligations réglementaires.

Soyez donc rassurés sur la qualité de l'eau de votre robinet ! Un grand merci à Suez de nous avoir accueilli dans leurs locaux.

Afterwork au Tennis Club de Montesson

Pour la première fois le GEBS a mixé deux événements : l'initiation tennis et la soirée Afterwork. Organisé le 29 septembre dernier au Tennis Club de Montesson, l'événement a été un franc succès avec 40 participants.

Les plus motivés se sont affrontés sur les courts de tennis, l'occasion pour certains de redécouvrir ce sport ou encore de se dérouiller !

La soirée s'est poursuivie autour d'un verre avec buffet dinatoire. Détente et convivialité étaient les mots d'ordre de la soirée. Une ambiance très appréciée par les nouveaux arrivants au GEBS : « Excellente soirée, très sympa ! La prochaine fois, je me challengerai au tennis ! », nous dit Emilie.

« Vraiment une belle surprise de mêler cette activité tennis à la soirée afterwork. J'ai passé un très bon moment », témoigne Laurent.

Encore merci au Tennis Club de Montesson d'avoir organisé cette soirée avec nous.



L'Assemblée Générale au Manège Royal

Lieu de prestige au passé militaire

Construit à l'époque glorieuse de Louis XVIII il servait de lieu d'instruction à sa compagnie des Gardes du Corps à partir de 1816.

Ce bâtiment remarquable par sa magnifique charpente en bois en forme de coque de bateau inversée, et son pignon, fut la propriété de l'Armée jusqu'à la fin des années 1990, avant qu'elle ne soit transférée à la Ville de Saint-Germain pour une durée de 99 ans.

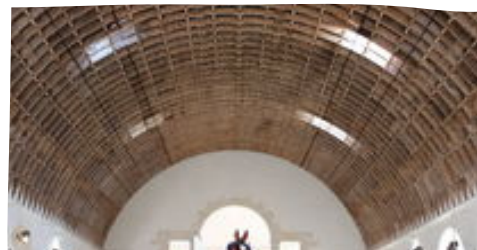
Sa façade extérieure est caractérisée par son entrée surmontée d'un cartouche aux armes de Louis XVIII.

C'est dans ce lieu de prestige que le GEBS a choisi de vous réunir pour votre Assemblée Générale. Cette année la Présidente de l'Assemblée nationale, Yaël BRAUN-PIVET nous fera l'honneur d'être présente.

Vous pourrez également suivre une conférence sur le thème :
« **Les entreprises face à la crise** » animé par *Robin DEGRON* Conseiller référendaire à la Cour des Comptes et Professeur associé à l'université Panthéon Sorbonne, vous sera proposée.

Comme chaque année cette soirée festive se terminera par un buffet convivial afin de prolonger les rencontres et les échanges entre les adhérents.

A venir ...



Quoi de
neuf ?

Nouveau lieu pour le 3D

Afin d'encourager l'échange et le partage ; mais surtout pour renforcer la convivialité, qui fait partie de l'ADN du groupement, le 3D est né sur une idée de Didier Liger, il y a 7 ans.

Cet événement, devenu un vrai rituel pour ses adhérents toujours aussi fidèles à cette pause dans leur quotidien, se déplace dans un nouveau lieu.

« L'Annexe de l'Osteria » à Saint Germain en Laye accueille désormais le 3D chaque deuxième mardi du mois.

Venez rejoindre le club des fidèles du 3D !



Francis Sevin -

Président

06 75 39 69 53

sevin.francis@wanadoo.fr

Locaux

Immeuble Montréal

54 Route de Sartrouville

78230 LE PECQ

Courrier

16 rue des cerisiers

78500 Sartrouville

Valérie Pinchon -

Déléguée Générale

06 58 65 64 09

valerie.pinchon@gebs.fr

Prochain n°
février 2023